

28 avril 2009

COLLOQUE INTÉRIM

Informer pour réduire les risques

Le 12 mai 2009 au Palais des congrès de Dijon, la Cram Bourgogne et Franche-Comté organise un colloque consacré à la prévention des risques dans l'intérim. Ce colloque s'adresse prioritairement aux agences d'intérim ainsi qu'aux établissements utilisateurs d'intérimaires dans les secteurs de la métallurgie, du bâtiment et de la chimie pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

En 2007, l'observatoire du travail temporaire recensait :

- 2,3 millions d'intérimaires en France ;
- un indice de fréquence des accidents avec arrêt 1,8 fois plus élevé que l'ensemble des activités ;
- un taux de gravité (durée des accidents de travail) deux fois plus élevé.

Il faut noter aussi que 80 % des accidents mortels se produisent après un changement de poste.

Devant ces chiffres préoccupants et sachant que les intérimaires sont en majorité des hommes assez jeunes, soumis à des changements de postes fréquents, les partenaires sociaux ont reconnu la spécificité du statut d'intérimaire et réaffirmé la nécessité d'appliquer au salarié intérimaire les mêmes règles de santé et de sécurité au travail que les autres salariés. La Cram Bourgogne et Franche-Comté a été désignée pilote de la coordination des actions de prévention des risques dans l'intérim au niveau national pour la période 2009-2012.

Une meilleure connaissance des besoins et des pratiques entre l'agence de travail temporaire et l'entreprise d'accueil permettent de réduire les risques. Le colloque organisé à Dijon abordera la présentation de la démarche de prévention et le programme d'actions mis en place avec des exemples concrets.

Date : mardi 12 mai 2009

Horaires : de 9 heures à 12 h 30

Lieu : Palais des congrès de Dijon, 3 boulevard de Champagne

Pour s'inscrire : par fax 03 80 70 51 73 // christianne.bonnefoy@cram-bfc.fr

Contact presse : Murielle Esposito – ☎ 03 80 70 56 70 – mail : murielle.esposito@cram-bfc.fr